Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Budget annexe de l'assainissement des eaux usées
- Décision modificative n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative au budget annexe de l'assainissement 2005, soit :

En section de fonctionnement :

Chap. 011 – Charges à caractère général	**+ 2 575.00**
. Art. 6156 – Maintenance	+ 600.00
. Art. 6226 – Rémunération d'intermédiaire	+ 1 000.00
. Art. 6231 – Annonces et insertions	+ 354.00
. Art. 6236 – Catalogues et imprimés	+ 621.00

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chap. 65 – Autres charges de gestion courante - 2 575.00
. Art. 658 – Charges diverses de gestion courante - 2 575.00

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'exécution au niveau du chapitre

- approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement 2005, telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS